

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 7 décembre 2006**

Présents

Exécutif	M.	Marc Michela	maire
	Mme	Marie-Rose Charvoz	adjointe
	M.	Michel Périllat	adjoint
Bureau du Conseil	MM.	François Mégevand	président
		Bernard Piguet	vice-président
		Olivier Ménétrety	secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes	Julia Amici, Marlène Favre, Myrna Lachenal, Corinne Ménétrety, Laurette Ménétrety, Martine Schlatter	
	MM.	Alain Corthay, André Favre, Etienne Murisier, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire

Absent(e)s excusé(e)s -

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2006
2. Communications du Maire
3. Propositions individuelles
4. Divers.

Le Président ouvre la séance à 19h30.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2006

Le procès-verbal est approuvé, sans remarques.

2. Communications du Maire

a) Rouelbeau

- Accès au centre sportif : la demande d'autorisation préparée par Trafitec a été transmise au département. Elle consiste à assurer la traversée sécurisée au niveau du chemin de la Pallanterie / chemin des Champs-de-la-Grange par le biais d'îlots, de feux automatiquement déclenchés selon la vitesse ou à la demande, de passage piétons.
- L'autre traversée, au niveau d'Essert, va être soumise au département demain selon ce même mandataire, qui nous avait un peu oublié semble-t-il !...

- Un complément à la demande d'autorisation de construire a été déposé par le bureau Bugna, pour disposer comme convenu d'une cinquantaine de mètres carrés supplémentaires pour des équipements techniques en remplacement du sous-sol qui a été supprimé. Les soumissions ont été lancées pour la plupart des travaux prévus, complète
Michel Périllat

b) **Déclassement hameaux**

André Favre profite que l'on parle du bureau Bugna pour aborder le sujet du déclassement des hameaux, qui est en cours depuis 1997.

Il précise qu'à l'époque, un crédit de Fr. 150'000.- avait été voté dans ce but car il fallait paraître se presser pour éviter que le coût ne soit encore plus important si l'Etat s'en mêlait. Il faut peut-être mettre la pression sur notre mandataire s'il tarde à œuvrer dans cette affaire.

Le Maire précise que le sujet avait été abandonné entre-temps car il y avait incompréhension sur le but initial, mais une modification de la loi aux alentours de 2003 a permis de relancer le dossier. Par ailleurs, un inventaire des arbres a ralenti cet objet et un message envoyé sur une fausse adresse e-mail – inutilisée – a dernièrement bloqué l'affaire pendant 2-3 mois supplémentaires. Quoiqu'il en soit, tout est désormais mis en œuvre pour aboutir.

c) **Centre du village**

Une réunion a eu lieu avec les mandataires, Pascal Tanari et l'Exécutif pour préparer la suite de l'étude. Une première phase consiste à prendre en compte concrètement les recommandations du jury. Il est prévu de réunir le groupe pluridisciplinaire pour faire un point de situation à fin janvier 2007.

Un contact à fixer avec le Département permettra de déterminer si un Plan localisé de quartier (PLQ) est nécessaire. Pascal Tanari participe et aide activement dans ce domaine.

Pour rappel, le groupe pluridisciplinaire sera formé de : 5-6 élus (membres du Conseil), des représentants des futurs utilisateurs, l'IMSP (Institut de médecine sociale et préventive), le médecin du village, un représentant du DES (Département de l'Economie et de la Santé), éventuellement Pro Senectute, un spécialiste de la petite enfance. Des travaux vont se faire spécifiquement selon les domaines et d'autres réuniront davantage de personnes.

d) **Autorisations de construire**

- **Transformation des maisons de Mme Boujon**

Michel Périllat montre un plan et donne quelques explications. Cette demande risque de poser problème à la CMNS (Commission des monuments et des sites). **Le Maire** rajoute que l'architecte, M. Henriod, a été reçu par l'Exécutif car il manquait dans le projet les places de stationnement – au nombre de 9. Il faudra peut-être procéder à un échange ou vente de parcelle puisqu'une partie des surfaces nécessaires à ce parking appartient au domaine public communal.

- **Projet de l'Hoirie Monnier**

Michel Périllat donne également quelques précisions sur ce projet en projetant le plan correspondant. Les voisins ont donné leur accord écrit pour cette construction, bien qu'ils ne soient pas intéressés à construire l'autre moitié de ce bâtiment sur leur parcelle, rajoute **Le Maire**. **Corinne Ménétreay** rappelle que ce projet n'est pas réalisable avant 5 ans (bail de location actuel).

- **Corsinge**

André Favre profite de la discussion sur les bâtiments pour demander ce qui se passe près du Château de Corsinge. En effet, les travaux semblent importants. Il se demande s'il y a eu demande d'autorisation et si oui, pourquoi le Conseil n'en a-t-il pas été informé.

Une demande d'autorisation a effectivement été déposée répond **Michel Périllat**, et **le Maire** rappelle que l'Exécutif informe dans la mesure du possible le Conseil sur les demandes d'une certaine importance, bien qu'il n'y soit pas tenu. Toutefois, le nombre de demandes (une trentaine par année) et les délais de réponse ne sont pas toujours compatibles avec les dates des séances du Conseil.

Pour répondre à la remarque de **Martine Schlatter**, qui s'interroge sur l'équité appliquée selon les demandes, **Michel Périllat** précise que l'Exécutif n'est pas habilité sans autre à contrôler ou bloquer un chantier ; en cas de dénonciation, il écrit au département qui procède au contrôle et à la demande d'arrêt du chantier le cas échéant.

Pour finir, **le Maire** rappelle que la commune ne donne qu'un simple préavis, le département n'étant pas obligatoirement tenu de le respecter.

e) **Jardin d'enfants**

Le Maire passe la parole à **Marie-Rose Charvoz**, qui indique qu'un projet pédagogique et d'accompagnement de supervision de la part de l'Office de la jeunesse a démarré avec les professionnel-le-s. Les jardinières en ont été informées et recevront les intervenants sur place à Meinier.

3. **Propositions individuelles**

Clarification des rôles entre l'Exécutif et les Commissions

Un extrait de la Loi sur l'administration des communes (LAC No B 6 05, art. 30 et 48) relatif au rôle des Commissions et de l'Exécutif est distribué à tous pour rappel, afin d'avoir une base pour entamer cette discussion souhaitée par le Conseil municipal.

Le Maire confirme que les échanges ne sont pas toujours parfaitement clairs avec les uns et les autres, mais qu'il essaie de l'être au maximum.

Il rappelle pour information que selon l'article 48 cité plus haut, "Le Maire, après consultation de ses adjoints,... administre la Commune". L'article 30 fixe les fonctions délibératives et consultatives du Conseil Municipal. Par ailleurs, le rôle des commissions est également défini dans le règlement du Conseil Municipal de Meinier. Après cette partie officielle, la parole est donnée à ceux qui le souhaitent.

Une discussion s'ensuit, lors de laquelle **les conseillers municipaux** font part de leurs remarques, questions et doléances envers l'Exécutif. En voici le résumé :

- Les membres du Conseil sont conscients et remercient l'Exécutif pour le travail considérable effectué.
- Un problème de communication se fait cruellement sentir, surtout en ce qui concerne le retour d'informations quand des modifications ont lieu sur un objet discuté et/ou accordé avec les commissions.
- Y a-t-il rétention d'information ? Sinon, pourquoi le délai est-il conséquent avant de pouvoir obtenir certaines informations ?

- Entre eux, les membres de l'Exécutif ne sont pas toujours d'accord et ne communiquent pas assez (exemple : désaccord et changement d'avis quant à l'aménagement du P'tit Gourmand ; autre exemple : problème de communication quant à l'aménagement final des Combles).
Du coup, les réponses aux questions des commissions sont parfois évasives, ce qui ne constitue pas une base de travail solide et provoque des problèmes.
- Quelle est la portée des choix proposés en commission ? Est-ce que l'Exécutif repart de zéro malgré les propositions d'une commission ou en tient-il compte pour travailler sur ces bases ?

L'Exécutif fait son mea culpa et fournit quelques explications :

- **Le Maire** reprend l'exemple de l'aménagement du P'tit Gourmand pour expliquer que sa prise de position négative d'il y a six ans était basée sur une situation qui lui semblait correspondre aux besoins de l'époque. Lorsque la question de l'aménagement des locaux est revenue récemment sur le tapis, il était évidemment ouvert à la discussion ; en effet, comme cela s'est produit pour ce sujet, il est dans tous les cas de figure prêt à rediscuter voire à changer complètement de position quand la situation a notablement changé et que les besoins actuels l'exigent.
Il confirme que l'Exécutif n'est pas toujours d'accord et que son fonctionnement n'est pas parfait. Ceci s'explique par le fait que l'équipe formée ne découle pas d'un choix de collaborateurs mais d'une élection, ce qui complique les choses.
Il admet aussi que la communication doit être améliorée au sein des trois membres de l'Exécutif ; par ailleurs, ces derniers se doivent de mieux communiquer tout changement qui intervient après avoir pris certaines décisions en commission, que ce soit pour de bonnes ou de mauvaises raisons, ou à cause de contraintes sur le terrain. Le retour d'information est important ; dans ce type de situations délicates, il doit être encore plus complet et fréquent.
Malgré cela, il estime que certains détails opérationnels n'ont pas leur place au Conseil Municipal ni dans les commissions. Par contre, des études particulières, selon les compétences de chacun, seraient très utiles pour le bien de la commune.
Il conclut en disant qu'il essaie d'instaurer un peu plus de rigueur, que ce soit au niveau législatif ou administratif, pour un meilleur fonctionnement global.
- **Marie-Rose Charvoz** ressent également un certain malaise au sein de l'Exécutif et se l'explique par la manière parfois mal adaptée de communiquer entre eux, ainsi qu'aux objectifs différents des uns et des autres.
Elle reconnaît qu'elle n'a peut-être pas été au bon endroit au bon moment concernant les Combles, à cause peut-être d'une information qui ne lui est pas parvenue à temps. Elle regrette profondément la situation qui s'est présentée pour ce cas précis et pense qu'il faut davantage travailler en commun avec les commissions, pour répondre à des objectifs prioritaires.
Pour ce qui est du P'tit Gourmand, elle a peut-être repris un peu trop rapidement l'avis du Maire de l'époque sans l'actualiser.
- **Michel Périllat** se prononce sur les Combles en précisant que ce sujet a été discuté avec une seule commission, ce qui n'était pas judicieux semble-t-il. Il admet qu'il a peut-être fait une erreur en agissant selon les besoins exprimés au démarrage du projet. Quoiqu'il en soit, c'est toujours en pensant bien faire que les travaux ont été exécutés. Enfin, les attributions de ces locaux ont changé et ont pris des proportions démesurées à ses yeux, ce qui n'a pas simplifié les choses.
Un autre exemple : les décisions prises en accord avec la commission des routes et les actions concrètes parfois bloquées ou modifiées par la suite, pour diverses raisons (refus du Canton, etc.). Il est vrai que dans certains cas, il aurait fallu communiquer davantage pour expliquer les raisons d'un changement de direction, ce qui n'a pas été fait suffisamment et a donc donné l'impression à juste titre à la commission de ne pas être écoutée ou que les propositions exprimées ne servaient à rien.

Une question de **Pierre Pricat** soulève un autre aspect important : il demande qui a le pouvoir in fine en théorie dans les communes de moins de 3'000 habitants et comment cela fonctionne à Meinier, la loi précisant que "le Maire est chargé, après consultation de ses adjoints, d'administrer la commune...". En effet, Pierre Pricat a souvent interprété un accord de l'adjoint-e délégué-e comme définitif, alors que ce n'est peut-être pas le cas si le Maire doit encore l'approuver.

Le Maire confirme que certaines compétences sont déléguées aux adjoints, qui doivent toutefois, pour toute dépense supérieure à Fr. 1'000.-, l'informer pour obtenir son accord et sa signature. En effet, ces délégations ne sont pas des dicastères, comme c'est le cas au sein des Conseils administratifs pour les communes de plus de 3'000 habitants. Mais dans la pratique à Meinier, cela fonctionne à la majorité de l'Exécutif ; il n'a d'ailleurs jamais agi seul contre l'avis de ses deux adjoints pour aller de l'avant dans une affaire, bien que cela soit possible.

Michel Périllat rappelle qu'une 3^{ème} entité est partie prenante dans l'échange: c'est le canton, qui refuse certaines décisions pourtant entérinées par l'Exécutif et les commissions.

Pour revenir à quelque chose de plus terre à terre, **Etienne Murisier** propose que les convocations des commissions se fassent beaucoup plus régulièrement et que les séances soient prévues largement à l'avance pour une meilleure efficacité. Par ailleurs, pour améliorer la partie relationnelle et l'organisation, il aimerait que la tradition des portes ouvertes aux conseillers le mardi soir soit remise au goût du jour, car de nombreuses séances de l'Exécutif avec des participants extérieurs ont découragé les conseillers-ères qui venaient auparavant.

Le Maire illustre, via un planning des séances, que leur nombre ce jour-là de la semaine n'a pas été si important ; quoiqu'il en soit, il souhaite que la visite du mardi soir reste informelle pour éviter de créer un décalage d'information entre les uns et les autres.

Alain Corthay est partant pour plus de structures – comme l'a évoqué le Maire, mais il craint que le maigre résultat (à l'exception de la commission Aménagement) qui a parfois été obtenu à la suite de séances de certaines commissions ne décourage les participants. Il faut que les choses changent.

4. Divers

a) Salles communales ouvertes

Corinne Ménétrey assure avec fermeté que M. Pifaretti et elle-même procèdent systématiquement à la fermeture et au contrôle des portes d'accès après utilisation de la salle - dans le cadre des répétitions ou représentations des 3 Coups. Elle se demande alors comment les vestiaires ont été retrouvés ouverts après la verrée ayant suivi un enterrement, provoquant la "disparition" d'une robe de valeur appartenant à l'une des artistes. Elle propose qu'une barre du type "Sortie de secours" soit installée pour empêcher l'entrée depuis l'extérieur par la porte au fond du couloir - ce que les pompiers ont déjà signalé, ou que l'on trouve une solution à ce problème récurrent.

Marie-Rose Charvoz rapporte qu'elle a vérifié après cette verrée que tout soit en ordre. Pourtant, il faut savoir que depuis au moins trois mois, des vols sans effraction ont été commis dans les locaux, y compris dans l'ancien bar du Conseil. La police est informée.

Le Maire rajoute que des vols se sont aussi produits régulièrement chez des privés, il est à craindre qu'une personne disposant d'un clé SIG en abuse, ce qui rend un éventuel changement des serrures inopérant.

Le Président et le Vice-président étant en charge de la phase finale de la préparation du repas de fin d'année du Conseil Municipal, le second succède au premier dès 21h00 pour présider la séance, avant de laisser finalement la conclusion au **Secrétaire du Bureau du Conseil**.

b) **Communes-école**

Un besoin d'amélioration du parc informatique se fait sentir pour les cours. Les communes de la région vont être contactées pour leur demander une contribution de Fr. 1'500.- représentant un ordinateur chacune, rapporte **Julia Amici**.

c) **Café de la Tour**

Paulo Meier serait peut-être intéressé par la maison Chavaz pour y installer un Café-restaurant suggère **Etienne Murisier**. Dans quelle mesure la Commune pourrait, si elle le souhaite, aider dans cette démarche éventuelle, puisqu'elle pourrait user de son droit de préemption ?

Le Maire répond que la Commune soutient déjà Paulo dans d'autres domaines, mais qu'elle n'a aucun pouvoir, en l'état, pour intervenir en faveur de ce dernier dans l'éventualité de l'achat de la maison Chavaz.

d) **Ruissellement**

Alain Corthay remarque qu'une grande quantité d'eau venant des hauts de Corsinge dévale et sort d'un champ pour aboutir au bas de la route. Il faudrait rapidement trouver une solution pour éviter une catastrophe en cas de fortes pluies.

e) **Fête de l'Escalade**

Florio Togni demande, au nom de l'Association Tarnovita, que quelques bénévoles donnent un petit coup de main à la buvette et pour le rangement. Quelques conseillers municipaux s'y engagent.

f) **Solidarité**

Marie-Rose Charvoz informe que la Suisse va scintiller de mille feux en signe de solidarité le 16 décembre ; il y aura un espace prévu à cette effet dans chaque ville pour allumer des bougies. A Genève, cette manifestation aura lieu de 16h à 21h sur le pont des Bergues, où l'on pourra acheter des bougies à Caritas.

g) **Commission GEBA**

Martine Schlatter souhaite, "avant de quitter cette Mairie à la fin de son mandat au mois de mars", que les toilettes publiques soient rénovées. En effet, les toilettes de la Rampe et de l'Ecole (petits) servent de toilettes publiques, ce qui n'est certainement ni autorisé ni adapté. A voir en commission selon le **Secrétaire du Bureau du Conseil**.

h) **Assemblée communale**

Le Maire rappelle l'assemblée communale du 22 janvier 2007 pour les vœux de nouvelle année, le bilan de législature et, bien que ce ne soit pas obligatoire, la traditionnelle annonce des candidats aux élections municipales.

Plus personne ne demandant la parole, le **Secrétaire du Bureau du Conseil** lève la séance à 21h20.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
Olivier Ménétreay

.....
François Mégevand

Meinier, le 1^{er} février 2007 /mv